

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-01

CULTURE

OBJET – Espace culturel Le Quatrain : présentation de la saison culturelle 2022-2023 et approbation des tarifs des spectacles

Nombre de membres :

☞ En exercice : 50
☞ Présents : 41
☞ Représentés : 7
☞ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-01**CULTURE****OBJET – Espace culturel Le Quatrain : présentation de la saison culturelle 2022-2023 et approbation des tarifs des spectacles**

Rapporteur : M. Vincent MAGRE – Vice-Président délégué au Tourisme et à la Culture

EXPOSE DES MOTIFS

La saison culturelle 2022-2023 reprend une forme plus habituelle après la saison 2021-2022 qui était scindée en deux parties pour répondre aux contraintes sanitaires liées au Covid. La principale nouveauté de cette saison sera un projet commun initié en partenariat avec le Grand T.

La saison 2022-2023

- La plaquette de saison couvrira toute l'année scolaire 2022-2023
- Le service culturel poursuit son projet de décentralisation en proposant 7 spectacles hors les murs. Les communes suivantes se verront proposer un spectacle au cours de la saison 2022-2023 :
 - Aigrefeuille sur Maine
 - Boussay
 - Gorges
 - Haute-Goulaine
 - La Haye-Fouassière
 - La Planche
 - Monnières
 - St Lumine de Clisson
- La ligne artistique de cette nouvelle saison reste la même qu'habituellement, à savoir des propositions chorégraphiques, du théâtre, des spectacles familiaux et jeune-public, du cirque et de la magie.

Comme chaque saison, la programmation du Quatrain est élaborée en partenariat avec :

- Les communes de Clisson Sèvre et Maine Agglo
- Musique et Danse en Loire Atlantique
- Le Grand T avec le réseau RIPLA et une convention de billetterie
- Le Conseil départemental de Loire-Atlantique
- La Région Pays de la Loire
- La DRAC
- Le festival Trajectoire
- Le festival le Chaînon manquant et le réseau Chaînon
- Le festival Cep Party, festival jeune public du Vignoble nantais
- Le réseau des PCGO
- Les Communes de Vallet et de Saint-Sébastien-Sur-Loire

Le projet TOPO(S)

- Clisson, Sèvre et Maine Agglo et Le Grand T, théâtre de Loire-Atlantique ont décidé de construire ensemble un projet, **TOPO(S)**, pour répondre aux exigences de valorisation et d'irrigation du territoire, d'itinérance et de propositions artistiques hors-les-murs tout en intégrant une réflexion transversale avec les autres politiques publiques de l'agglomération telle que le service à la mobilité, la famille, le tourisme, le développement économique ou les préoccupations environnementales.

Ce projet a pour objectifs de :

- Mettre en place un projet de territoire ambitieux qui réunisse les acteurs du spectacle vivant sur l'ensemble du territoire Clisson Sèvre et Maine Agglo en s'appuyant sur la géographie de ce territoire et qui puisse ouvrir les expérimentations artistiques pour vivre ce territoire autrement
- Intégrer un projet d'Éducation Artistique et Culturelle innovant imaginé par Le Grand T, T au Théâtre niveau 3
- Sensibiliser le public (jeunes et familles) au spectacle vivant et à sa modernité
- Placer les publics dans un processus participatif et de création

- Favoriser l'interconnaissance et les rencontres entre les artistes, les élèves, les publics des médiathèques, des bibliothèques, des associations, les structures et les acteurs du territoire
- Proposer et animer des ateliers de pratiques artistiques à l'ensemble des publics concernés.
- Avoir un projet maîtrisable dans sa conduite et son accompagnement, tout en allant dans différents endroits du territoire.

Ce projet présentera

- Des spectacles dans différents lieux du territoire équipés ou non
 - Joue Ta Pnyx (déc 22)
 - La Conquête (mars 23)
 - Les cartographies de l'avenir (mai 23)
- Un projet artistique participatif et expérimental
 - L'École parallèle imaginaire / Direction artistique : Simon Gauchet
 - ⇒ Résidence de territoire au long court (avril 2022- juillet 2023), pour penser un projet pour et par le territoire, entouré d'un collectif d'artistes et penseurs. Le projet s'écrit au grès des rencontres, des envies, des ressentis, avec une part fictionnelle
 - ⇒ Restitution en juin ou juillet 2023 : Restitution (format à inventer : randonnée, journée festive, bivouac...) + une trace du projet (topoguide, cartographie, film, objet plastique... ?).
- Un temps festif de fin de saison
 - Restitution de l'école parallèle Imaginaire
 - Résidence et création « Mme Suzie fête ses 20 ans »
 - Diffusion d'un spectacle de cirque dans le chapiteau de Mme Suzie
 - Diffusion du concert « Le Bal des variétistes »
- Un dispositif d'Éducation Artistique et Culturel pour les collèges : T au Théâtre !
 - 6 classes au total (1 ou 2 classes d'un même établissement) = 180 élèves du territoire
 - 1 binôme d'enseignants pour chaque classe
 - Ouvert aux classes de la 5ème à la 3ème
 - 3 spectacles support d'un parcours artistique et 1 journée de restitution au printemps

Présentation de la saison culturelle du Quatrain – saison 2022-2023, et la ventilation tarifaire des spectacles

Date	Heure	Titre du spectacle	Cie	Genre	Tarif	Partenariats	Lieu
Mercredi 5 octobre 2022	20h	Paul, Louise, Suzy et moi	Cie Felmur	Théâtre	Tarif Unique (TU)		Quatrain
Vendredi 14 octobre 2022	20h30	Deux sœurs	Cie Le cri de l'armoire	Conte	TU		Quatrain
Mardi 8 novembre 2022	20h	Tumulte	Blick Théâtre	Marionnette	TU		Quatrain
Mercredi 16 novembre 2022	20h	Acoustique	Cie Kilai	Danse	TU		Quatrain
Vendredi 25 novembre 2022	20h30	Chœur de cible	Cie 29/27	Danse	TU		Quatrain
Vendredi 2 décembre 2022	20h30	Space Songs	Alambic Théâtre	Théâtre	TU		Quatrain
Lundi 5 et mardi 6 décembre	20h	Joue ta Pnyx	Cie les guêpes rouges	Théâtre	TU	Grand T	ST LUMINE DE CLISSON
Mardi 13 décembre	20h	Une mort moderne	Cie Grand Boucan	Théâtre - conférence	TU		BOUSSAY
<i>Vendredi 13 janvier 2023</i>	<i>14h</i>	<i>L'écho d'un Narcisse</i>	<i>Cie Bissextille</i>	<i>Danse/théâtre</i>	<i>Tarif Scolaire (TS)</i>		<i>Quatrain</i>
Samedi 14 janvier 2023	16h	L'écho d'un Narcisse	Cie Bissextille	Danse/théâtre	Tarif unique Jeune public (TUJP)	Trajectoire	Quatrain
Samedi 21 janvier 2023	20h30	2048	Cie Chute Libre	Danse	TU	Trajectoire	Quatrain
Vendredi 27 janvier 2023	20h30	En attendant le grand soir	Cie Le Doux Supplice	Cirque/danse	TU		Quatrain
Mardi 31 janvier 2023	20h	Jubiler	L'idée du nord	Théâtre	TU		Quatrain
Dimanche 5 février 2023	16h	Sonia et Alfred	Teatro Gioco Vita	Théâtre d'ombre	TUJP		LA PLANCHE

Date	Heure	Titre du spectacle	Cie	Genre	Tarif	Partenariats	Lieu
<i>Lundi 6 février 2023</i>	10h	<i>Sonia et Alfred</i>	<i>Teatro Gioco Vita</i>	<i>Théâtre d'ombre</i>	TS		LA PLANCHE
<i>Mardi 7 février 2023</i>		<i>Corpuscule</i>	<i>Cie Sac de Nœuds</i>	<i>Danse</i>	TS		GORGES
<i>Mardi 7 février 2023</i>		<i>Corpuscule</i>	<i>Cie Sac de Nœuds</i>	<i>Danse</i>	TS		GORGES
Mercredi 8 février 2023	16h	Corpuscule	Cie Sac de Nœuds	Danse	TUJP		GORGES
Mardi 28 février 2023	20h	Infinité	Cie Yvann Alexandre	Danse	TU		Quatrain
Vendredi 3 mars 2023	20h30	Ressource Humaine	Cie 28/ Elise Noiraud	Théâtre	TU		Quatrain
<i>Jeudi 9 mars 2023</i>	14h	<i>le Sourire des Objets</i>	<i>Cie La Cabane</i>	<i>Danse/théâtre</i>	TS		LA HAYE FOUASSIERE
Jeudi 9 mars 2023	20h	le Sourire des Objets	Cie La Cabane	Danse/théâtre	TU		LA HAYE FOUASSIERE
Dimanche 12 mars 2023	16h	Carrément Cube	Cie Hanoumat	Danse	TUJP		Quatrain
<i>Lundi 13 mars 2023</i>	10h	<i>Carrément Cube</i>	<i>Cie Hanoumat</i>	<i>Danse</i>	TS		Quatrain
<i>Lundi 13 mars 2023</i>	14h	<i>Carrément Cube</i>	<i>Cie Hanoumat</i>	<i>Danse</i>	TS		Quatrain
Mardi 21 mars 2023	20h	Trois pas de danse	Cie Amala Dianor & Cie X-press	Danse	TU		Quatrain
Mardi 28 mars 2023	20h	La Conquête	Cie A	Théâtre d'objet	TU	Grand T	Quatrain
Mercredi 5 avril 2023	20h	Casse cash	Collectif Label Brut	Théâtre d'objet	TU		Quatrain
Vendredi 7 avril 2023	20h30	Harold the game	Bob Théâtre	Théâtre d'objet	TU		Quatrain
<i>Mardi 11 avril 2023</i>	14h	<i>Ronces</i>	<i>Cie kokeshi</i>	<i>Danse</i>	TS		Quatrain
Mercredi 12 avril 2023	16h	Ronces	Cie kokeshi	Danse	TUJP	Cep party	Quatrain
Jeudi 4 mai 2023	20h	Le sale discours	Cie David Wahl	Théâtre	TU		Quatrain
Samedi 6 mai et samedi 13 mai 2023	3 rep / jour	Cartographie de l'avenir	Cie les guêpes rouges	Théâtre	TU	Grand T	HAUTE-GOULAIN MONNIERES
Vendredi 30 Juin 2023	20h30	Take care about yourself / Vu	Marc Oosterhoff / Cie Sacékripa	Cirque	TU		AIGREFEUILLE SUR MAINE
Samedi 1er juillet 2023	20h30	Le bal des variétistes	Madame Suzie Productions	Musique	Gratuit	Grand T	AIGREFEUILLE SUR MAINE

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5216-5,

VU la délibération communautaire du 5 octobre 2021 approuvant la grille tarifaire pour les spectacles de l'espace culturel Le Quatrain à compter du 1^{er} janvier 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE les tarifs des spectacles du Quatrain pour la saison 2022-2023 tels que proposés ci-dessus, en application des tarifs approuvés par délibération du 5 octobre 2021 et applicables à compter du 1^{er} janvier 2022,

Taris approuvés le 05/10/21

Intitulé	Tarif
Tarif unique pour tous les spectacles – Catégorie plein tarif	16 €
Tarif unique pour tous les spectacles - Catégorie tarif réduit	12 €
Tarif unique pour tous les spectacles - Catégorie tarif jeune & solidaire	8€
Tarif unique pour certains spectacles très jeune public	6 €
Tarif carte d'abonnement valable 12 mois – Catégorie plein tarif	12 €
Tarif carte d'abonnement valable 12 mois - Catégorie tarif réduit	10 €
Tarif carte d'abonnement valable 12 mois - Catégorie tarif jeune & solidaire	6 €
Tarif séance scolaire	6 €
Tarif scolaire lors des séances tout public	8 €
Tarif scolaire lors des séances tout public (3 spectacles)	21 €
Tarif tout public sur séance scolaire	6 €
Tarif détaxe	10 €
Tarif billet solidaire (s'ajoute à une place ou un abonnement)	1 €
Tarif billet solidaire (s'ajoute à une place ou un abonnement)	5 €
Tarif billet solidaire (s'ajoute à une place ou un abonnement)	8 €
Tarif billet solidaire (s'ajoute à une place ou un abonnement)	10 €
Tarif billet solidaire (s'ajoute à une place ou un abonnement)	12 €

PRECISE que les titulaires d'une carte d'abonnement payante valable 12 mois de date à date bénéficieront d'une réduction de 50% sur les tarifs uniques catégories « plein tarif », « tarif réduit », et « jeune et solidaire ».

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 48	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0


AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 08-04-2022


Pour le Président,
Par délégation,
La vice-Présidente
Nelly SORIN



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°05.04.2022-02****RESSOURCES HUMAINES****OBJET – Communication de l'état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant pour l'année 2021****Nombre de membres :**

En exercice : 50
Présents : 41
Représentés : 7
Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES
REMOUILLE M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

HAUTE-GOULAIN Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN Mme Fabienne COLAS

Délibération n°05.04.2022-02**RESSOURCES HUMAINES**

OBJET – Communication de l'état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant pour l'année 2021

Rapporteur : M. Jean-Guy CORNU - Président

EXPOSE DES MOTIFS

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ont créé les articles L. 2123-24-1-1, L. 3123-19-2-1, L. 4135-19-2 et L. 5211-12-1 du Code général des collectivités territoriales, pour instaurer des mesures de transparence applicables respectivement aux élus des communes, des départements, des régions et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Ces articles précisent que chaque année ces établissements et collectivités territoriales doivent établir un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant dans leur organe délibérant, au titre de tout mandat et de toutes fonctions liées à un mandat local exercées en leur sein ou dans toute autre structure (y compris les syndicats et sociétés locales).

Cet état doit être communiqué aux membres de l'organe délibérant, chaque année, avant l'examen du budget. Il est précisé que les montants doivent y être exprimés en euros.

L'état récapitulatif des indemnités des élus siégeant au conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, pour l'année 2021, est joint en annexe.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-12-1,

VU l'état récapitulatif tel que présenté en annexe,

Considérant que cet état doit être communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

PREND ACTE de la communication de l'état récapitulatif des indemnités des élus siégeant au conseil communautaire de Clisson Sèvre et Maine Agglo, pour l'année 2021.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0


AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 08-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-03

FINANCES

OBJET – Autorisation de programmation et d’engagement : bilan annuel 2021 et actualisation

Nombre de membres :

↙ En exercice : 50
↙ Présents : 41
↙ Représentés : 7
↙ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L’an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-03**FINANCES****OBJET – Autorisation de programmation et d’engagement : bilan annuel 2021 et actualisation**

Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances

EXPOSE DES MOTIFS

Un des principes des finances publiques repose sur l’annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d’investissement et de fonctionnement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d’une année sur l’autre le solde non dépensé.

La procédure des autorisations de programme et/ou d’engagement et des crédits de paiements (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l’annualité budgétaire. Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d’investissements et de fonctionnement sur le plan financier mais aussi organisationnel, et logistique, en respectant les règles d’engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et/ou des dépenses de fonctionnement et permet d’améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et ou de fonctionnement. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu’à ce qu’il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l’exercice, pour la couverture des engagements constatés dans le cadre des autorisations de programme.

Les autorisations de programme sont votées par le conseil communautaire lors de l’adoption du budget de l’exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l’enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.

Les CP non utilisés une année doivent être repris l’année suivante par délibération du Conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d’exécution des AP/CP.

Toutes modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l’objet d’une délibération.

En début d’exercice budgétaire, les dépenses d’investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par M. le Président jusqu’au vote du budget.

Le bilan présenté est le suivant :

- Autorisation de programme Equipement Aquatique (AP17.01) :
Une inscription en crédits de reports pour un montant de 511 115,73 € et une inscription de CP 2022 d’un montant de 125 323,00 € soit un total de 636 438,73 € (fin de l’opération en 2022).
- Autorisation de programme Porte-vue de Château-Thébaud (AP17.04) :
Fin de l’opération en 2021
- Autorisation de programme Maison de l’économie et du numérique (AP18.01) :
Une inscription en crédits de reports pour un montant de 4 418,91 € et une inscription de CP 2022 d’un montant de 304 199,62 € soit un total de 308 618,53 € (fin de l’opération en 2022).
- Autorisation de programme Siège communautaire (AP18.02) :
Une inscription en crédits de reports pour un montant de 10 334,07 € et une inscription de CP 2022 d’un montant de 606 955,60 € soit un total de 617 289,67 € (fin de l’opération en 2022).
- Autorisation de programme Schéma Vélo (AP 18.03) :
Une inscription en crédits de reports pour un montant de 181 073,42 € et une inscription de CP 2022 d’un montant de 1 771 057,00 € soit un total de 1 952 130,42 €
Suite à l’approbation par le Conseil communautaire des montants de l’étude de programmation du schéma-vélo, pour la période 2021-2024, en date du 29 juin 2021, une augmentation de l’opération de 2 037 680 € est nécessaire soit un total global de 4 288 000 €. Ces crédits supplémentaires seront imputés aux crédits de paiement 2022 à 2024.

- Autorisation de programme Schéma directeur Eaux Pluviales (AP 20.01) :
Suite au report du lancement de la consultation pour le schéma directeur, avec un groupement de commande avec l'ensemble des communes membres, une augmentation de l'opération de 30 000 € (soit un total global de 510 000 €) et une modification des CP sont nécessaires :
 - CP 2022 : 150 000 €
 - CP 2023 : 240 000 €
 - CP 2024 : 120 000 €

- Autorisation de programme Schéma Directeur Assainissement (régie) (AP 20.02) :
Suite au report du lancement de la consultation pour le schéma directeur, une modification des CP est nécessaire :
 - CP 2022 : 50 000 €
 - CP 2023 : 75 000 €
 - CP 2024 : 25 000 €

- Autorisation de programme Schéma Directeur Assainissement (DSP) (AP 20.03) :
Suite au report du lancement de la consultation pour le schéma directeur, une modification des CP est nécessaire :
 - CP 2022 : 75 000 €
 - CP 2023 : 125 000 €
 - CP 2024 : 50 000 €

- Autorisation de programme STEP Remouillé (AP 20.04) :
Une inscription en crédits de reports pour un montant de 778 657,14 € et une inscription de CP 2022 d'un montant de 200 000,00 € soit un total de 978 657,14 €.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-3 et R.2311-9,

VU la délibération du conseil communautaire du 28 mars 2017, votant les autorisations de programme, au titre de l'année 2017, pour la requalification de la déchèterie de Remouillé, et le Centre aquatique d'Aigrefeuille sur Maine,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 septembre 2017 votant les autorisations de programme, au titre de l'année 2017, pour le Pont transbordeur de Gorges, et le Belvédère de Château-Thébaud,

VU la délibération du conseil communautaire du 27 mars 2018 votant les autorisations de programme, au titre de l'année 2018, pour le Siège communautaire, la Maison de l'économie, le Schéma vélo, et la saison culturelle,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2019 approuvant le bilan des autorisations de programme 2018 et les actualisations, et notamment l'annulation de l'AP 17.03 « Pont transbordeur de Gorges »,

VU la délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2019 approuvant l'actualisation des autorisations des programmes,

VU la délibération du conseil communautaire du 24 septembre 2019 approuvant l'évolution de l'enveloppe globale du projet du porte-vue de Château-Thébaud, soit un montant global de l'opération au montant de 884 400 €,

VU la délibération du conseil communautaire du 3 mars 2020 votant les autorisations de programme, au titre de l'année 2020, pour le Schéma directeur eaux pluviales, schéma directeur assainissement collectif (régie), schéma directeur assainissement collectif (DSP), la STEP sur la commune de Remouillé, et la saison culturelle,

VU la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2021 approuvant le bilan des autorisations de programme 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le bilan des autorisations de programme et d'engagements de l'année 2021 et les actualisations comme suit :

N° AP	Libellé	Budget	Montant initial AP	Nouveaux crédits	Total AP	Reports	CP 2022	CP 2023 et s.
AP 18.01	Maison de l'Economie (HT)	Immo. d'entreprises	1 808 000,00 €		1 808 000,00 €	4 418,91 €	304 199,62 €	
AP 18.02	Siège communautaire (TTC)	Principal	5 540 000,00 €		5 540 000,00 €	10 334,07 €	606 955,60 €	
AP 18.03	Schéma vélo (TTC)	Principal	2 250 320,00 €	2 037 680,00 €	4 288 000,00 €	181 073,42 €	1 771 057,00 €	1 990 420,99 €
AP 17.01	Eq. Aquatique Aigrefeuille/M. (HT)	Equip. aquatiques	11 320 000,00 €		11 320 000,00 €	511 115,73 €	125 323,00 €	
AP 17.04	Belvédère Château-Thébaud (TTC)	Principal	884 400,00 €		884 400,00 €			
AP 20.01	Schéma directeur Eaux pluviales	Principal	480 000,00 €	30 000,00 €	510 000,00 €		150 000,00 €	360 000,00 €
AP 20.02	Schéma directeur assainissement	Assainissement régie	150 000,00 €		150 000,00 €		50 000,00 €	100 000,00 €
AP 20.03	Schéma directeur assainissement	Assainissement DSP	250 000,00 €		250 000,00 €		75 000,00 €	175 000,00 €
AP 20.04	STEP Remouillé	Assainissement DSP	1 700 000,00 €		1 700 000,00 €	778 657,14 €	200 000,00 €	

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

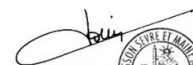
AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 08-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-04**FINANCES****OBJET – Budget Zones d’activités : Budget primitif 2022****Nombre de membres :**

↙ En exercice : 50
↙ Présents : 41
↙ Représentés : 7
↙ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L’an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-04**FINANCES****OBJET – Budget Zones d’activités : Budget primitif 2022**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Vice-Présidente déléguée à la prospective et à la mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2022.

Les budgets primitifs 2022 et une note de synthèse retraçant les informations financières essentielles de CSMA sont joints à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1 et L1612-4,

VU la délibération communautaire du 22 février 2022 approuvant le rapport des orientations budgétaires,

VU l’avis de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022,

VU l’avis du Bureau communautaire réuni le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget « Zones d’activités » comme suit :

La section de fonctionnement s’équilibre en dépenses et en recettes à	3 771 803,00 €
La section d’investissement s’équilibre en dépenses et en recettes à	5 204 470,71 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	8 976 273,71 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :**Voix pour : 38****Voix contre : 5****Abstention : 5****Ne prend pas part au vote : 0**

AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-22-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 11-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-05**FINANCES****OBJET – Budget Immobilier d’entreprises : Budget primitif 2022****Nombre de membres :**

↙ En exercice : 50
↙ Présents : 41
↙ Représentés : 7
↙ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L’an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Danièle GADAIS
ST-LUMINE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
VIEILLEVIGNE	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-05**FINANCES****OBJET – Budget Immobilier d'entreprises : Budget primitif 2022**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Vice-Présidente déléguée à la prospective et à la mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2022.

Les budgets primitifs 2022 et une note de synthèse retraçant les informations financières essentielles de CSMA sont joints à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1 et L1612-4,

VU la délibération communautaire du 22 février 2022 approuvant le rapport des orientations budgétaires,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget « Immobilier d'entreprises » comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	158 900,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	1 166 263,63 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	1 325 163,63 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 43	Voix contre : 2	Abstention : 3	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------


AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-23-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 11-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-06

FINANCES

OBJET – Budget Equipements Aquatiques : Budget Primitif 2022

Nombre de membres :

↙ En exercice : 50
↙ Présents : 41
↙ Représentés : 7
↙ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-06**FINANCES****OBJET – Budget Equipements Aquatiques : Budget Primitif 2022**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Vice-Présidente déléguée à la prospective et à la mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2022.

Les budgets primitifs 2022 et une note de synthèse retraçant les informations financières essentielles de CSMA sont joints à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1 et L1612-4,

VU la délibération communautaire du 22 février 2022 approuvant le rapport des orientations budgétaires,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget « Equipements aquatiques » comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	2 450 150,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	1 990 119,13 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	4 440 269,13 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 41	Voix contre : 0	Abstention : 7	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------


AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-13-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 11-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-07

FINANCES

OBJET – Budget Espace Culturel : Budget primitif 2022

Nombre de membres :

↙ En exercice : 50
↙ Présents : 41
↙ Représentés : 7
↙ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-07**FINANCES****OBJET – Budget Espace Culturel : Budget primitif 2022**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Vice-Présidente déléguée à la prospective et à la mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2022.

Les budgets primitifs 2022 et une note de synthèse retraçant les informations financières essentielles de CSMA sont joints à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1 et L1612-4,

VU la délibération communautaire du 22 février 2022 approuvant le rapport des orientations budgétaires,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget « Espace culturel » comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	1 800 880,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	1 352 102,92 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	3 152 982,92 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 42	Voix contre : 1	Abstention : 5	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-14-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 11-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-08**FINANCES****OBJET – Budget Camping du Moulin : Budget primitif 2022****Nombre de membres :**

↙ En exercice : 50
↙ Présents : 41
↙ Représentés : 7
↙ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Danièle GADAIS
ST-LUMINE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
VIEILLEVIGNE	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-08**FINANCES****OBJET – Budget Camping du Moulin : Budget primitif 2022**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Vice-Présidente déléguée à la prospective et à la mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2022.

Les budgets primitifs 2022 et une note de synthèse retraçant les informations financières essentielles de CSMA sont joints à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1 et L1612-4,

VU la délibération communautaire du 22 février 2022 approuvant le rapport des orientations budgétaires,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget « Camping du Moulin » comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	291 300,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	106 967,05 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	398 267,05 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 42	Voix contre : 0	Abstention : 6	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-15-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 11-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-09

FINANCES

OBJET – Budget Transports et mobilités : budget primitif 2022

Nombre de membres :

↙ En exercice : 50
↙ Présents : 41
↙ Représentés : 7
↙ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-09**FINANCES****OBJET – Budget Transports et mobilités : budget primitif 2022**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Vice-Présidente déléguée à la prospective et à la mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2022.

Les budgets primitifs 2022 et une note de synthèse retraçant les informations financières essentielles de CSMA sont joints à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1 et L1612-4,

VU la délibération communautaire du 22 février 2022 approuvant le rapport des orientations budgétaires,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget « Transports et mobilités » comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	3 470 544,66 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	155 500,00 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	3 626 044,66 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 43	Voix contre : 0	Abstention : 5	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------


AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-16-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 11-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-10

FINANCES

OBJET – Budget Déchets et assimilés : Budget primitif 2022

Nombre de membres :

↙ En exercice : 50
↙ Présents : 41
↙ Représentés : 7
↙ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-10**FINANCES****OBJET – Budget Déchets et assimilés : Budget primitif 2022**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Vice-Présidente déléguée à la prospective et à la mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2022.

Les budgets primitifs 2022 et une note de synthèse retraçant les informations financières essentielles de CSMA sont joints à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1 et L1612-4,

VU la délibération communautaire du 22 février 2022 approuvant le rapport des orientations budgétaires,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget « Déchets et assimilés » comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	7 212 000,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	1 828 542,15 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	9 040 542,15 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 38	Voix contre : 4	Abstention : 6	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------


AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-17-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 11-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-11

FINANCES

OBJET – Budget SPANC : Budget primitif 2022

Nombre de membres :

↙ En exercice : 50
↙ Présents : 41
↙ Représentés : 7
↙ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-11**FINANCES****OBJET – Budget SPANC : Budget primitif 2022**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Vice-Présidente déléguée à la prospective et à la mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2022.

Les budgets primitifs 2022 et une note de synthèse retraçant les informations financières essentielles de CSMA sont joints à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1 et L1612-4,

VU la délibération communautaire du 22 février 2022 approuvant le rapport des orientations budgétaires,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget « SPANC » comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	332 688,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	46 023,24 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	378 711,24 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 44	Voix contre : 0	Abstention : 4	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------


AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-18-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 11-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-12**FINANCES****OBJET – Budget Assainissement collectif en régie : Budget primitif 2022****Nombre de membres :**

↙ En exercice : 50
↙ Présents : 41
↙ Représentés : 7
↙ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-12**FINANCES****OBJET – Budget Assainissement collectif en régie : Budget primitif 2022**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Vice-Présidente déléguée à la prospective et à la mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2022.

Les budgets primitifs 2022 et une note de synthèse retraçant les informations financières essentielles de CSMA sont joints à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1 et L1612-4,

VU la délibération communautaire du 22 février 2022 approuvant le rapport des orientations budgétaires,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget « Assainissement collectif en régie » comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	2 666 500,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	3 712 192,93 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	6 378 692,93 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 43	Voix contre : 0	Abstention : 5	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------


AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-19-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 11-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN


CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n °05.04.2022-13
FINANCES
OBJET – Budget Assainissement collectif DSP : Budget primitif 2022
Nombre de membres :

↕ En exercice : 50
 ↕ Présents : 41
 ↕ Représentés : 7
 ↕ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-13**FINANCES****OBJET – Budget Assainissement collectif DSP : Budget primitif 2022**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Vice-Présidente déléguée à la prospective et à la mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2022.

Les budgets primitifs 2022 et une note de synthèse retraçant les informations financières essentielles de CSMA sont joints à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1 et L1612-4,

VU la délibération communautaire du 22 février 2022 approuvant le rapport des orientations budgétaires,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget « Assainissement collectif DSP » comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	5 097 000,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	6 891 148,85 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	11 988 148,85 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :**Voix pour : 44****Voix contre : 0****Abstention : 4****Ne prend pas part au vote : 0**


AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-20-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 11-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-14**FINANCES****OBJET – Budget Adduction en Eau Potable : Budget primitif 2022****Nombre de membres :**

↙ En exercice : 50
↙ Présents : 41
↙ Représentés : 7
↙ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Danièle GADAIS
ST-LUMINE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
VIEILLEVIGNE	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-14**FINANCES****OBJET – Budget Adduction en Eau Potable : Budget primitif 2022**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Vice-Présidente déléguée à la prospective et à la mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2022.

Les budgets primitifs 2022 et une note de synthèse retraçant les informations financières essentielles de CSMA sont joints à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1 et L1612-4,

VU la délibération communautaire du 22 février 2022 approuvant le rapport des orientations budgétaires,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget « Adduction en eau potable » comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	809 500,00 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	997 481,11 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	1 806 981,11 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 43	Voix contre : 0	Abstention : 5	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-21-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 11-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-15

FINANCES

OBJET – Budget Principal : Budget primitif 2022

Nombre de membres :

↙ En exercice : 50
↙ Présents : 41
↙ Représentés : 7
↙ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, M. Benoist PAYEN, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-15**FINANCES****OBJET – Budget Principal : Budget primitif 2022****Rapporteur : M. François GUILLOT, Vice-Président délégué aux Finances****EXPOSE DES MOTIFS**

En application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, M43, M49 et M4, il convient de procéder au vote du budget primitif 2022.

Les budgets primitifs 2022 et une note de synthèse retraçant les informations financières essentielles de CSMA sont joints à la présente note.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5214-23, L5214-23-1 et L1612-4,

VU la délibération communautaire du 22 février 2022 approuvant le rapport des orientations budgétaires,

VU l'avis de la Commission Finances réunie le 16 mars 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire réuni le 22 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE le budget primitif 2022 du budget « Principal » comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	36 154 367,32 €
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	12 676 535,14 €
TOTAL (dépenses et recettes) :	48 830 902,46 €

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 43	Voix contre : 0	Abstention : 5	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------


AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-24-BF

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 11-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-16

FINANCES

OBJET – Vote du produit GEMAPI pour 2022

Nombre de membres :

☞ En exercice : 50
☞ Présents : 40
☞ Représentés : 8
☞ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

CLISSON	M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian Peulvey
HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n°05.04.2022-16**FINANCES****OBJET – Vote du produit GEMAPI pour 2022**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Vice-Présidente déléguée à la prospective et à la mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

En vertu de la loi NOTRe du 7 juillet 2015, Clisson Sèvre et Maine Agglo exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence GEMAPI.

Conformément aux dispositions de l'article 1530 *bis* du Code général des impôts (CGI), les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui exercent la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) peuvent, par une délibération prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis du Code général des impôts, instituer et percevoir une taxe en vue de financer cette compétence.

Les communes et les EPCI peuvent valablement délibérer pour instituer la taxe et en fixer le produit, même lorsqu'ils ont transféré la compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes dans les conditions prévues aux articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Conseil communautaire, par délibération n° 26.03.2019-37 du 26 mars 2019, a décidé d'instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, cette délibération étant applicable depuis l'exercice 2020.

Outre une délibération visant à instituer la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, l'organe délibérant vote également le produit de la taxe par une délibération prise chaque année, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant. Le produit de la taxe est ensuite réparti par les services fiscaux entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente (EPCI + communes).

Le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations dont la commune ou l'EPCI assure le suivi. Le montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement inscrit au budget primitif 2022 a été établi à 200 000 € (pas de charges d'investissement). Le vote d'un produit d'un montant équivalent correspond à environ 3,46 € par habitant.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5,

VU le Code général des impôts, et notamment ses articles 1530 bis et 1639 A,

VU la loi dite MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014,

VU la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU la loi n°2017-1838 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,

VU la délibération communautaire du 7 novembre 2017 relative à l'organisation de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018,

VU la délibération communautaire du 26 mars 2019 décidant l'institution à compter de 2020 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI),

VU l'avis de la Commission Finances en date du 16 mars 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 22 mars 2022,

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser un programme ambitieux de travaux pour la reconquête de la qualité de l'eau des rivières,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

FIXE le produit de la taxe prévue à l'article 1530 bis du Code général des impôts en vue de financer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'année 2022 à 200 000 €.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

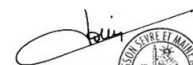
AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 08-04-2022


Pour le Président,
Par délégation,
La vice-Présidente
Nelly SORIN



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-17

FINANCES

OBJET – Vote des taux des taxes foncières pour 2022

Nombre de membres :

☞ En exercice : 50
☞ Présents : 40
☞ Représentés : 8
☞ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

CLISSON	M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian Peulvey
HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n°05.04.2022-17**FINANCES****OBJET – Vote des taux des taxes foncières pour 2022**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Vice-Présidente déléguée à la prospective et à la mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Les structures intercommunales telles que Clisson Sèvre et Maine Agglo sont depuis 2011 en fiscalité « mixte » et perçoivent à ce titre un produit pour chacune des différentes taxes foncières.

Les taux votés en 2021 pour chacune des taxes foncières sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 2,42 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 5,81 %

Dans le cadre d'un plan pluriannuel ambitieux pour le développement du territoire, Clisson Sèvre et Maine Agglo a procédé à l'ouverture en 2021 d'un deuxième équipement aquatique, qui permet de proposer ce service de manière mieux répartie sur l'ensemble du territoire et à un niveau supérieur en termes de prestations. Selon l'analyse financière prospective, le coût de fonctionnement généré par ce nouvel équipement sera financé à hauteur d'environ 40% par les usagers du service.

Par ailleurs, l'évolution des conditions du marché de transport, en augmentation de 28% à compter de la rentrée de septembre 2021, génère un coût supplémentaire. Tout en augmentant les tarifs réglés par les familles utilisant le service de transport scolaire, à un niveau au-dessus des tarifs fixés au niveau régional, le conseil d'exploitation transports scolaires et la commission finances proposent de ne pas faire supporter intégralement l'augmentation du coût du service aux usagers. Selon l'analyse financière prospective, le coût supplémentaire de ce service sera financé à hauteur d'environ 20% par les usagers du service.

L'analyse prospective financière 2021-2026 met en évidence une dégradation prévisionnelle de la capacité d'autofinancement de Clisson Sèvre et Maine Agglo à partir de 2021. Au regard de ces prévisions, le Conseil communautaire a décidé en 2021 de relever les différents taux de fiscalité, pour financer en partie par la contribution fiscale ces nouveaux services proposés aux habitants du territoire et l'augmentation structurelle du coût des compétences obligatoires assumées par la Communauté d'agglomération.

Les bases des différentes taxes ménage notifiées pour 2022 s'établissent de la manière suivante :

- Taxe foncière sur le bâti : 51 374 000, ce qui représente une augmentation de + 4,2 % des bases.
- Taxe foncière sur le non bâti : 2 290 000, ce qui représente une augmentation de + 2,7 % des bases.

A taux constants, l'augmentation des bases fiscales permet une augmentation du produit fiscal d'environ 53 000 €.

Néanmoins, au regard du contexte économique 2022, marqué par une forte inflation que vont subir l'ensemble des ménages et des acteurs économiques, compte tenu de l'augmentation dynamique des bases fiscales, et dans l'attente de la finalisation du Projet de territoire, il est proposé de ne pas augmenter l'effort fiscal des contribuables, et par conséquent de maintenir les taux de taxes foncières en 2022, à hauteur des taux votés en 2021.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts, et notamment les articles 1380 et suivants et 1415 et suivants,

VU le Débat d'orientations budgétaires acté par délibération communautaire en date du 22 février 2022,

VU l'avis de la Commission Finances en date du 16 mars 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 22 mars 2022,

Considérant le contexte économique 2022, marqué par une forte inflation, et compte tenu d'une augmentation dynamique des bases fiscales,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

FIXE les taux des taxes ménages pour 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 2,42 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 5,81 %

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

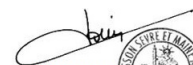
AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 08-04-2022


Pour le Président,
Par délégation,
La vice-Présidente
Nelly SORIN



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-18

FINANCES

OBJET – Vote du taux de cotisation foncière des entreprises pour 2022

Nombre de membres :

☞ En exercice : 50
☞ Présents : 40
☞ Représentés : 8
☞ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

CLISSON	M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian Peulvey
HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-18**FINANCES****OBJET – Vote du taux de cotisation foncière des entreprises pour 2022**

Rapporteur : Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, Vice-Présidente déléguée à la prospective et à la mutualisation

EXPOSE DES MOTIFS

Les structures intercommunales telles que Clisson Sèvre et Maine Agglo perçoivent diverses recettes fiscales liées aux entreprises :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE)
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

Les produits de CVAE, d'IFER et de TASCOM sont calculés automatiquement par les services fiscaux de la DGFIP. En revanche, la Communauté d'agglomération est amenée à voter chaque année un taux de CFE.

Le taux de cotisation foncière des entreprises voté en 2021 est le suivant : 25,08%.

Dans le cadre d'un plan pluriannuel ambitieux pour le développement du territoire, Clisson Sèvre et Maine Agglo a procédé à l'ouverture en 2021 d'un deuxième équipement aquatique, qui permet de proposer ce service de manière mieux répartie sur l'ensemble du territoire et à un niveau supérieur en termes de prestations. Selon l'analyse financière prospective, le coût de fonctionnement généré par ce nouvel équipement sera financé à hauteur d'environ 40% par les usagers du service.

Par ailleurs, l'évolution des conditions du marché de transport, en augmentation de 28% à compter de la rentrée de septembre 2021, génère un coût supplémentaire. Tout en augmentant les tarifs réglés par les familles utilisant le service de transport scolaire, à un niveau au-dessus des tarifs fixés au niveau régional, le conseil d'exploitation transports scolaires et la commission finances proposent de ne pas faire supporter intégralement l'augmentation du coût du service aux usagers. Selon l'analyse financière prospective, le coût supplémentaire de ce service sera financé à hauteur d'environ 20% par les usagers du service.

L'analyse prospective financière 2021-2026 met en évidence une dégradation prévisionnelle de la capacité d'autofinancement de Clisson Sèvre et Maine Agglo à partir de 2021. Au regard de ces prévisions, le Conseil communautaire a décidé en 2021 de relever les différents taux de fiscalité, pour financer en partie par la contribution fiscale ces nouveaux services proposés aux habitants du territoire et l'augmentation structurelle du coût des compétences obligatoires assumées par la Communauté d'agglomération.

Les bases de cotisation foncière des entreprises notifiées pour 2022 s'établissent à 16 685 000, ce qui représente une augmentation de + 4,0 % des bases. A taux constant, l'augmentation des bases fiscales permet une augmentation du produit fiscal d'environ 160 000 €

La hausse maximum autorisée du taux de CFE correspondrait à un taux de 26,09 % et permettrait une augmentation du produit fiscal supplémentaire d'environ 169 000 €. Pour mémoire, la hausse maximum autorisée du taux de CFE correspond à la variation des taux des taxes ménage constatée entre 2020 et 2021 au niveau de l'EPCI et des 16 communes membres, à laquelle pourrait être ajoutée les taux mis en réserve les années précédentes.

Néanmoins, au regard du contexte économique 2022, marqué par une forte inflation que vont subir l'ensemble des ménages et des acteurs économiques, compte tenu de l'augmentation dynamique des bases fiscales, et dans l'attente de la finalisation du Projet de territoire, il est proposé de ne pas augmenter l'effort fiscal des contribuables, et par conséquent de maintenir le taux de CFE en 2022, à hauteur de 25,08 %.

Il est proposé également de mettre en réserve la différence entre le taux voté et le taux maximum de droit commun qu'aurait pu décider le Conseil communautaire, au titre de l'année 2022.

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général des impôts, et notamment les articles 1447 et suivants, et 1647D,

VU le Débat d'orientations budgétaires acté par délibération communautaire en date du 22 février 2022,

VU l'avis de la Commission Finances en date du 16 mars 2022,

VU l'avis du Bureau communautaire en date du 22 mars 2022,

Considérant le contexte économique 2022, marqué par une forte inflation, et compte tenu d'une augmentation dynamique des bases fiscales,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

VOTE le taux de CFE 2022 à 25,08 %.

APPROUVE la mise en réserve de la différence entre le taux voté et le taux maximum de droit commun qu'aurait pu décider le Conseil communautaire, au titre de l'année 2022.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :**Voix pour : 48****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

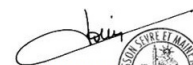
AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 08-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-19**CYCLE DE L'EAU**

OBJET – Rapport du Président sur le recours à une DSP en assainissement collectif pour les communes de Clisson, Gorges, Gétigné, Aigrefeuille et Remouillé - ANNULE ET REMPLACE

Nombre de membres :

↕ En exercice : 50
↕ Présents : 40
↕ Représentés : 8
↕ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

CLISSON	M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian Peulvey
HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n°05.04.2022-19**CYCLE DE L'EAU****OBJET – Rapport du Président sur le recours à une DSP en assainissement collectif pour les communes de Clisson, Gorges, Gétigné, Aigrefeuille et Remouillé - ANNULE ET REMPLACE**

Rapporteur : M. Denis THIBAUD - Vice-président délégué au Cycle de l'eau

EXPOSE DES MOTIFS

Clisson Sèvre et Maine Agglo dispose de la compétence assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2020.

Fruit de l'histoire, cette compétence est exercée en régie ou en concession de service public selon les communes. Une régie d'exploitation gère actuellement l'assainissement collectif sur le périmètre de 3 communes : Clisson, Gorges et Gétigné. L'exploitation du service assainissement est gérée par le biais de contrats de délégation de service public pour les 13 autres communes.

Depuis la prise de compétence, 2 agents de la régie ont fait valoir leur droit à la retraite. L'Agglomération a mis en œuvre des marchés publics de prestation de service et procédé à un diagnostic du fonctionnement de la régie.

Par ailleurs, les 13 contrats de délégation de service public arrivent à échéance à 3 dates différentes (2024, 2026 et 2028).

L'Agglomération a donc étudié le mode de gestion le plus adapté concernant la gestion future des 3 communes en régie (Clisson, Gorges et Gétigné) et des 2 communes dont l'échéance contractuelle est la plus proche (Aigrefeuille et Remouillé au 31/12/2024). Le projet de recourir à une concession de délégation de service public a fait l'objet d'un avis de la part de la commission consultative des services publics locaux réunie le 2 septembre 2021.

Cet avis a précédé la présentation devant le Conseil Communautaire d'un rapport de principe sur le choix du mode de gestion le plus approprié à ce périmètre.

Lors de sa séance en date du 14 décembre 2021, le Conseil Communautaire a acté par sa délibération n°14.12.2021-08 le principe de recourir à une concession de service public pour l'exploitation de son service assainissement collectif sur les communes d'Aigrefeuille-sur-Maine, Clisson, Gétigné, Gorges et Remouillé.

Il avait alors été précisé que, compte tenu des dates d'échéance des 11 contrats de délégation de service public sur les autres communes de l'Agglomération, une réflexion du mode de gestion global à l'échelle de la Collectivité ne pouvait avoir lieu qu'à l'échéance du 31 décembre 2026, échéance de 7 contrats de délégation de service public. Cela permettra une prise d'effet progressive d'un mode de gestion global au 1^{er} janvier 2027 pour 12 communes puis au 1^{er} janvier 2029 pour les 4 dernières communes.

Il s'avère qu'une incertitude juridique, visant les conditions de convocation de la commission consultative des services publics locaux du 2 septembre 2021, est de nature à vicier l'avis que cette dernière a rendu. Ce vice est potentiellement de nature à entacher d'illégalité la délibération n°14.12.2021-08 précitée.

Une nouvelle réunion de la commission consultative des services publics locaux a donc eu lieu le jeudi 17 mars 2022, à l'issue de laquelle un nouvel avis sur les projets de délégation de service public a été rendu.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de statuer à nouveau sur le choix du mode de gestion pour l'exploitation du service assainissement collectif sur les communes d'Aigrefeuille-sur-Maine, Clisson, Gétigné, Gorges et Remouillé, au vu de ce nouvel avis.

DELIBERATION

VU le Code de la commande publique,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5 et L1413-1,

VU l'avis du Comité Technique en date du 21 octobre 2021,

VU l'avis du conseil d'exploitation assainissement du 24 novembre 2021,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 17 mars 2022,

VU les caractéristiques essentielles des prestations que doit assurer le concessionnaire, annexées à la présente délibération conformément à l'article L.1411-4 du C.G.C.T dans le rapport ci-dessus rappelé,

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE du rapport préalable relatif au choix et au mode de dévolution du service public, présenté par Monsieur le Président en application de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

ABROGE la délibération n° 14.12.2021-08 du Conseil communautaire en date du 14 décembre 2021 relative au recours à une DSP en assainissement collectif pour les communes de Clisson, Gorges, Gétigné, Aigrefeuille et Remouillé.

APPROUVE le principe de recourir à une concession de service public pour l'exploitation de son service assainissement collectif sur les communes d'Aigrefeuille-sur-Maine, Clisson, Gétigné, Gorges et Remouillé.

PRECISE que la concession de DSP sera prévue pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette Concession de Service Public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la procédure.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 08-04-2022


Pour le Président,
Par délégation,
La vice-Présidente
Nelly SORIN



CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**Délibération n°05.04.2022-20****CYCLE DE L'EAU**

OBJET – Rapport du Président sur le recours à une DSP en distribution d'eau potable pour les communes de Boussay, Château Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute Goulaine, la Haye Fouassière, Maisdon sur Sèvre, Monnières, Saint Fiacre, Saint Hilaire et Saint Lumine- ANNULE ET REMPLACE

Nombre de membres :

En exercice : 50
Présents : 40
Représentés : 8
Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Étaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES
REMOUILLE M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIEILLEVIGNE Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

CLISSON M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian Peulvey
HAUTE-GOULAIN Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN Mme Fabienne COLAS

Délibération n °05.04.2022-20**CYCLE DE L'EAU**

OBJET – Rapport du Président sur le recours à une DSP en distribution d'eau potable pour les communes de Boussay, Château Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute Goulaine, la Haye Fouassière, Maisdon sur Sèvre, Monnières, Saint Fiacre, Saint Hilaire et Saint Lumine- ANNULE ET REMPLACE

Rapporteur : M. Denis THIBAUD - Vice-président délégué au Cycle de l'eau

EXPOSE DES MOTIFS

Clisson Sèvre et Maine agglomération dispose de la compétence eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020. Elle exerce cette compétence depuis 2020 sur les communes de Clisson et Boussay uniquement, et l'exercera au 1^{er} juillet 2022 sur les 16 communes du territoire, suite à la reprise de la compétence distribution eau potable à Atlantic'eau.

Fruit de l'histoire, cette compétence était exercée en concession de service public pour toutes les collectivités du territoire, par l'intermédiaire de 3 contrats.

Par ailleurs, il y a 2 échéances différentes parmi ces 3 contrats :

- 31/12/2022 pour les contrats de Clisson/Boussay (contrat unique délégataire Saur) et du contrat Vignoble d'Atlantic'eau (délégataire Saur).
- 31/12/2027 pour le contrat Grandlieu d'Atlantic'eau (délégataire Saur également)

L'Agglomération a donc étudié le mode de gestion le plus adapté concernant la gestion future des 12 communes regroupées dont le contrat arrive à échéance au 31/12/2022.

Le projet de recourir à une concession de délégation de service public a fait l'objet d'un avis de la part de la commission consultative des services publics locaux réunie le 2 septembre 2021.

Cet avis a précédé la présentation devant le Conseil Communautaire d'un rapport de principe sur le choix du mode de gestion le plus approprié à ce périmètre.

Lors de sa séance en date du 22 février 2022, le Conseil Communautaire a acté par sa délibération n° 22.02.2022-16 le principe de recourir à une DSP en distribution d'eau potable pour les communes de Boussay, Château Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute Goulaine, la Haye Fouassière, Maisdon sur Sèvre, Monnières, Saint Fiacre, Saint Hilaire et Saint Lumine.

Il avait alors été précisé que, compte tenu de la date d'échéance de l'autre contrat de délégation de service public sur les autres communes de l'Agglomération (partie Grandlieu), une réflexion du mode de gestion global à l'échelle de la Collectivité ne pouvait avoir lieu qu'à l'échéance du 31/12/2027.

Il s'avère qu'une incertitude juridique, visant les conditions de convocation de la commission consultative des services publics locaux du 2 septembre 2021, est de nature à vicier l'avis que cette dernière a rendu. Ce vice est potentiellement de nature à entacher d'illégalité la délibération n°22.02.2022-16 précitée.

Une nouvelle réunion de la commission consultative des services publics locaux a donc eu lieu le jeudi 17 mars 2022, à l'issue de laquelle un nouvel avis sur les projets de délégation de service public a été rendu.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de statuer à nouveau sur le principe du recours à une DSP en distribution d'eau potable pour les communes de Boussay, Château Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute Goulaine, la Haye Fouassière, Maisdon sur Sèvre, Monnières, Saint Fiacre, Saint Hilaire et Saint Lumine.

DELIBERATION

VU le Code de la commande publique,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5 et L.1413-1,

VU l'avis du Comité Technique en date du 21 octobre 2021,

VU l'avis du conseil d'exploitation eau potable du 24 novembre 2021,

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 17 mars 2022,

VU le rapport de présentation ci-annexé,

CONSIDERANT la présentation du rapport préalable relatif au choix et au mode de dévolution du service public, par Monsieur le Président en application de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

ABROGE la délibération n° 22.02.2022-16 du Conseil communautaire en date du 22 février 2022 relative au principe de recourir à une concession de service public pour l'exploitation de son service distribution d'eau potable sur les communes de Boussay, Château-Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute-Goulaine, la Haye Fouassière, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire-de-Clisson et Saint-Lumine-de-Clisson.

APPROUVE le principe de recourir à une concession de service public pour l'exploitation de son service distribution d'eau potable sur les communes de Boussay, Château-Thébaud, Clisson, Gétigné, Gorges, Haute-Goulaine, la Haye Fouassière, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire-de-Clisson et Saint-Lumine-de-Clisson.

PRECISE que la concession de DSP sera prévue pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette Concession de Service Public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la procédure.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 08-04-2022


Pour le Président,
Par délégation,
La vice-Présidente
Nelly SORIN

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-21

CYCLE DE L'EAU

Modification des statuts du syndicat mixte fermé d'assainissement Cugand Gétigné au 1^{er} janvier 2022

Nombre de membres :

↕ En exercice : 50
↕ Présents : 40
↕ Représentés : 8
↕ Votants : 48

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD, Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

CLISSON	M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian Peulvey
HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS

Délibération n°05.04.2022-21**CYCLE DE L'EAU****Modification des statuts du syndicat mixte fermé d'assainissement Cugand Gétigné au 1^{er} janvier 2022**

Rapporteur : M. Denis THIBAUD – Vice-Président délégué au Cycle de l'eau

EXPOSE DES MOTIFS

L'article 66 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi « NOTRE »), attribue à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 01/01/2020.

Il en résulte qu'à cette date, la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine aggro s'est substituée à la commune de Gétigné au sein du syndicat d'assainissement de Cugand Gétigné. Celui-ci est alors devenu un syndicat mixte fermé au sens de l'article L. 5711-1 du CGCT.

Au même titre, au 01/01/2022, la collectivité de Terres de Montaigu est devenue une communauté d'agglomération, se substituant de facto à la commune de Cugand au sein du syndicat mixte fermé d'assainissement.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'approuver la modification des statuts du syndicat mixte fermé d'assainissement de Cugand Gétigné telle que proposée en annexe.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2224-7 et suivants, L. 5211-16 et suivants et L. 5711-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Clisson Sèvre et Maine Aggro n° 02.07.2019-03 du 2 juillet 2019 validant les scénarios pour l'exercice des compétences eau potable, assainissement collectif, et eaux pluviales,

VU le projet de statuts modifiés du syndicat mixte fermé de Cugand Gétigné, ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE la modification des statuts du syndicat mixte fermé d'assainissement Cugand Gétigné tels qu'annexés à la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :**Voix pour : 48****Voix contre : 0****Abstention : 0****Ne prend pas part au vote : 0**

AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 08-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-22

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

OBJET – Alter éco : Tarifs 2022

Nombre de membres :

☞ En exercice : 50
☞ Présents : 39
☞ Représentés : 8
☞ Votants : 47

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

CLISSON	M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian Peulvey
HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD

Délibération n °05.04.2022-22**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE****OBJET – Alter éco : Tarifs 2022**

Rapporteur : Mr Xavier BONNET – - Vice-Président délégué à l'attractivité économique

EXPOSE DES MOTIFS

L'Alter éco réunit toutes les conditions pour favoriser la réussite des entreprises : les nouveaux modes de travail, un écosystème stimulant, des infrastructures performantes, des acteurs mobilisés aux côtés des entreprises, un territoire connecté avec les principaux axes de communication (ferroviaire, routier, vélo...) et un cadre de vie privilégié entre Nantes, Cholet et Montaigu.

L'Alter éco a vocation à se positionner comme le lieu de convergence des entreprises et des réseaux économiques, à les accueillir et à favoriser leurs interconnexions au quotidien. Travailler au sein de l'Alter éco, c'est partager et contribuer à un état d'esprit : celui de l'innovation, de l'ouverture, de la collaboration, de la co-construction à la vie du réseau et au développement économique du territoire de Clisson Sèvre Maine Agglomération.

Ce lieu a pour objectif de favoriser le développement des projets sur le territoire, dans le but d'offrir des compétences nouvelles aux entreprises, pour leur permettre d'opérer leurs transitions. L'Alter éco se veut être un lieu de concentration des forces vives du territoire, propice aux rencontres et échanges, témoin et relais des initiatives et des compétences locales, contribuant à rompre l'isolement du dirigeant.

L'Alter éco est plus globalement un outil au service du développement économique de Clisson Sèvre Maine Agglomération, ouvert à l'ensemble des entreprises, porteurs de projets, acteurs et partenaires économiques de Clisson Sèvre Maine Agglomération.

Dans le cadre de son ouverture prochaine, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver la tarification en vigueur pour l'année 2022.

La présente tarification a pour objet de définir les conditions tarifaires de l'offre globale de services.

DELIBERATION

Cette proposition émanant du Comité de Pilotage de l'Alter éco composé d'élus de la commission Développement économique,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2224-1 et suivants et L5211-10,

VU la décision du Bureau communautaire en date du 1^{er} février 2022 approuvant le règlement intérieur de l'Alter éco,

VU l'avis de la Commission Développement économique en date du 2 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE les tarifs suivants de l'Alter éco à compter du 2 mai jusqu'au 31 décembre 2022 :

Grille tarifaire de base

DESIGNATIONS DES ESPACES ET DES PRODUITS	SOUS-ESPACES	TARIFS (HT)
Espace de coworking	Espace flex	<p>A partir de la 2^{ème} journée de coworking, Demi-journée (4h) : 7,5€ Journée (8h) : 14 € Carnet de 10 demi-journées : 66 € 1 mois : 150€ 1 année : 1625€</p> <p>En cas de perte de clef liée à la présence de casiers de rangement, l'utilisateur sera redevable d'un montant de 25€ HT pour le préjudice.</p>
	Espace premium	<p>A partir de la 2^{ème} journée de coworking, Demi-journée (4h) : 10€ Journée (8h) : 18 € Carnet de 10 demi-journées : 100€ 1 mois : 241,667€ 1 année : 2500€ HT</p> <p>En cas de perte de clef liée à la présence de casiers de rangement, l'utilisateur sera redevable d'un montant de 25€ HT pour le préjudice.</p> <p>Ces tarifs peuvent s'appliquer dans le cadre d'espaces de coworking éphémères ayant lieu hors du bâtiment de l'Alter éco.</p>
Pépinières d'entreprises	Espace divisé en 8 bureaux de 12 à 18 m ²	Prix au m ² par mois : 22€
Espaces rendez-vous	Espace divisé en 2 bureaux de 10 m ² chacun	<p>Prix à l'heure : 15€</p> <p>Pour tout dépassement de réservation dans l'heure suivant la location : application du tarif à l'heure (+15€). En cas de salissures disproportionnées : un forfait ménage de 25€ sera demandé.</p>
Salles de réunion	Petite salle de 20m ² pouvant accueillir 16 personnes équipée d'un vidéoprojecteur	<p>Location à l'heure : 20€ Location sur 2h : 35€ Location à la demi-journée : 55€ Location à la journée : 95€</p> <p>Pour tout dépassement de réservation dans l'heure suivant la location : application du tarif de la tranche supérieure. En cas de salissures disproportionnées : un forfait ménage de 50€ HT sera demandé.</p> <p>Un service complémentaire est à la carte en partenariat avec des artisans locaux : Formule petit-déjeuner* : 4€ / personne *Boissons chaudes, viennoiserie, jus de fruits locaux.</p>
	Grande salle de réunion de 54 m ² pouvant accueillir 32 personnes équipée d'un vidéoprojecteur	<p>Location à l'heure : 35€ Location sur 2h : 55€ Location à la demi-journée : 95€ Location à la journée : 145€</p> <p>Pour tout dépassement de réservation dans l'heure suivant la location : application du tarif de la tranche supérieure. En cas de salissures disproportionnées : un forfait ménage de 100€ HT sera demandé.</p> <p>Un service complémentaire est à la carte en partenariat avec des artisans locaux : Formule petit-déjeuner* : 4€ / personne *Boissons chaudes, viennoiserie, jus de fruits locaux.</p>
	Grande salle de réunion de 54 m ² pouvant accueillir 32 personnes équipée d'un dispositif de visioconférence	<p>Location à l'heure : 55€ Location sur 2h : 80€ Location à la demi-journée : 135€ Location à la journée : 215€</p> <p>Pour tout dépassement de réservation dans l'heure suivant la location : application du tarif de la tranche supérieure.</p>

		<p>En cas de salissures disproportionnées : un forfait ménage de 100€ HT sera demandé.</p> <p>Un service complémentaire est à la carte en partenariat avec des artisans locaux : Formule petit-déjeuner* : 4€ / personne</p> <p>*Boissons chaudes, viennoiserie, jus de fruits locaux.</p>
	<p>Petite et grande salles de réunion réunies équipée d'un vidéoprojecteur</p>	<p>Location à l'heure : 55€ Location sur 2h : 90€ Location à la demi-journée : 150€ Location à la journée : 240€</p> <p>Pour tout dépassement de réservation dans l'heure suivant la location : application du tarif de la tranche supérieure.</p> <p>En cas de salissures disproportionnées : un forfait ménage de 150€ HT sera demandé.</p> <p>Un service complémentaire est à la carte en partenariat avec des artisans locaux : Formule petit-déjeuner* : 4€ / personne</p> <p>*Boissons chaudes, viennoiserie, jus de fruits locaux</p>
	<p>Petite et grande salles de réunion réunies équipée d'un dispositif de visioconférence</p>	<p>Location à l'heure : 75€ Location sur 2h : 115€ Location à la demi-journée : 190€ Location à la journée : 310€</p> <p>Pour tout dépassement de réservation dans l'heure suivant la location : application du tarif de la tranche supérieure.</p> <p>En cas de salissures disproportionnées : un forfait ménage de 150€ HT sera demandé.</p> <p>Un service complémentaire est à la carte en partenariat avec des artisans locaux : Formule petit-déjeuner* : 4€ / personne</p> <p>*Boissons chaudes, viennoiserie, jus de fruits locaux</p>
Domiciliation	<p>36 boîtes aux lettres sécurisées</p>	<p>30€ HT/mois</p> <p>En cas de perte de clef, l'utilisateur sera redevable d'un montant de 25€ pour le préjudice.</p>
Photocopieuse	<p>Impression A4 noir et blanc</p>	<p>Forfait 100 copies : 9€ Forfait 500 copies : 35€ Forfait 1000 copies : 50€</p>
	<p>Impression A4 couleur</p>	<p>Forfait 100 copies : 60€ Forfait 500 copies : 150€ Forfait 1000 copies : 250€</p>

Grille tarifaire différenciée

PRECISER que cette grille tarifaire s'applique pour :

- Les coworkers ayant souscrit à une location mensuelle ou annuelle d'un poste de travail ;
- Les entreprises hébergées au sein de la pépinière d'entreprises ;
- Les partenaires de l'accompagnement des entreprises de Clisson Sèvre Maine Agglomération ;
- Les associations à vocation économique : Club d'entreprises, réseaux d'affaires, associations de l'ESS, association d'indépendants, associations de commerçants et d'artisans.

DESIGNATIONS DES ESPACES ET DES PRODUITS	SOUS-ESPACES	TARIFS (HT)
Espaces rendez-vous	Espace divisé en 2 bureaux de 10 m ² chacun	<p>Prix à l'heure : 7.5€ soit une réduction de 50% par rapport au tarif de base.</p> <p>Pour tout dépassement de réservation dans l'heure suivant la location : application du tarif à l'heure (+7,5€ HT).</p> <p>En cas de salissures disproportionnées : un forfait ménage de 25€ HT sera demandé.</p>
Salles de réunion	Petite salle de 20m ² pouvant accueillir 16 personnes équipée d'un vidéoprojecteur	<p>Location à l'heure : 17€ Location sur 2h : 29€ Location à la demi-journée : 46€ Location à la journée : 79€</p> <p>Soit une réduction de 20% par rapport au tarif de base.</p> <p>Pour tout dépassement de réservation dans l'heure suivant la location : application du tarif de la tranche supérieure.</p> <p>En cas de salissures disproportionnées : un forfait ménage de 50€ HT sera demandé.</p> <p>Un service complémentaire est à la carte en partenariat avec des artisans locaux : Formule petit-déjeuner* : 4€ / personne *Boissons chaudes, viennoiserie, jus de fruits locaux.</p>
	Grande salle de réunion de 54 m ² pouvant accueillir 32 personnes équipée d'un vidéoprojecteur	<p>Location à l'heure : 29€ Location sur 2h : 46€ Location à la demi-journée : 79€ Location à la journée : 121€</p> <p>Soit une réduction de 20% par rapport au tarif de base.</p> <p>Pour tout dépassement de réservation dans l'heure suivant la location : application du tarif de la tranche supérieure.</p> <p>En cas de salissures disproportionnées : un forfait ménage de 100€ HT sera demandé.</p> <p>Un service complémentaire est à la carte en partenariat avec des artisans locaux : Formule petit-déjeuner* : 4€ / personne *Boissons chaudes, viennoiserie, jus de fruits locaux.</p>
	Grande salle de réunion de 54 m ² pouvant accueillir 32 personnes équipée d'un dispositif de visioconférence	<p>Location à l'heure : 46€ Location sur 2h : 67€ Location à la demi-journée : 113€ Location à la journée : 179€</p> <p>Soit une réduction de 20% par rapport au tarif de base.</p> <p>Pour tout dépassement de réservation dans l'heure suivant la location : application du tarif de la tranche supérieure.</p> <p>En cas de salissures disproportionnées : un forfait ménage de 100€ HT sera demandé.</p> <p>Un service complémentaire est à la carte en partenariat avec des artisans locaux : Formule petit-déjeuner* : 4€ / personne *Boissons chaudes, viennoiserie, jus de fruits locaux.</p>
	Petite et grande salles de réunion réunies équipée d'un vidéoprojecteur	<p>Location à l'heure : 46€ Location sur 2h : 75€ Location à la demi-journée : 125€ Location à la journée : 200€</p> <p>Soit une réduction de 20% par rapport au tarif de base.</p> <p>Pour tout dépassement de réservation dans l'heure suivant la location : application du tarif de la tranche supérieure.</p> <p>En cas de salissures disproportionnées : un forfait ménage de 150€ HT sera demandé.</p> <p>Un service complémentaire est à la carte en partenariat avec des artisans locaux : Formule petit-déjeuner* : 4€ / personne *Boissons chaudes, viennoiserie, jus de fruits locaux</p>

	Petite et grande salles de réunion réunies équipée d'un dispositif de visioconférence	<p>Location à l'heure : 63€ Location sur 2h : 96€ Location à la demi-journée : 158€ Location à la journée : 258€</p> <p>Soit une réduction de 20% par rapport au tarif de base.</p> <p>Pour tout dépassement de réservation dans l'heure suivant la location : application du tarif de la tranche supérieure. En cas de salissures disproportionnées : un forfait ménage de 150€ HT sera demandé. Un service complémentaire est à la carte en partenariat avec des artisans locaux : Formule petit-déjeuner* : 4€ / personne *Boissons chaudes, viennoiserie, jus de fruits locaux</p>
Domiciliation	36 boîtes aux lettres sécurisées	<p>20€ HT/mois soit une réduction de 33% par rapport au tarif de base.</p> <p>En cas de perte de clef, l'utilisateur sera redevable d'un montant de 25€ pour le préjudice.</p>

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

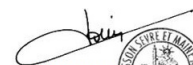
AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 08-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-23

EQUIPEMENTS AQUATIQUES

OBJET – Aqua’val Sèvre et Aqua’Val Maine : Tarifs Equipements aquatiques 2022-2023

Nombre de membres :

☞ En exercice : 50
☞ Présents : 39
☞ Représentés : 8
☞ Votants : 47

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L’an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-FIACRE-SUR-MAINE	Mme Danièle GADAIS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU
VIILLEVIGNE	Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

CLISSON	M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian Peulvey
HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD

Délibération n °05.04.2022-23**EQUIPEMENTS AQUATIQUES****OBJET – Aqua’val Sèvre et Aqua’Val Maine : Tarifs Equipements aquatiques 2022-2023**

Rapporteur : Mme Nelly SORIN – Vice-Présidente déléguée aux Equipements Aquatiques

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission Equipements Aquatiques s’est réunie le 23 mars 2022 afin d’examiner les tarifs des équipements aquatiques Aqua’val Sèvre et Aqua’Val Maine pour une mise en application au 1^{er} juillet 2022.

Il est proposé de :

- Conserver les tarifs en vigueur tels qu’ils ont été approuvés par délibération du 30 mars 2021 sur les deux équipements et se laisser une année complète de fonctionnement avec deux équipements avant de proposer des évolutions
- Mettre en place des tarifs spécifiques pour l’accès au sauna d’Aqua’val Sèvre et pour l’accès balnéo d’Aqua’val Maine pour les personnes ayant déjà acquittées un droit d’entrée piscine
- Intégrer les personnes à mobilité réduite dans les tarifs réduits

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2224-1 et suivants et L5211-10,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 30 mars 2021 approuvant les tarifs Equipements aquatiques 2021-2022,

Cette proposition ayant été soumise à l’avis de la Commission Equipements Aquatiques en date du 23 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE les tarifs suivants pour les accès aux équipements aquatiques Aqua’val Sèvre et Aqua’val Maine à compter du 1^{er} juillet 2022 :

DESIGNATIONS PRODUITS	AQUA'VAL SEVRE		AQUA'VAL MAINE	
Ticket junior 3-16 ans	3,70 €		4,00 €	
Ticket adulte tarif normal	4,70 €		5,50 €	
Ticket adulte tarif réduit	4,10 €		5,00 €	
Carte 350 points junior (tarif normal)	35,00 €	28 pts/entrée	35,00 €	35 pts/entrée
Carte 320 points junior (tarif réduit)	32,00 €	26 pts/entrée	32,00 €	32 pts/entrée
Carte 500 points adulte (tarif normal)	50,00 €	39 pts/entrée	50,00 €	50 pts/entrée
Carte 450 points adulte (tarif réduit)	45,00 €	33 pts/entrée	45,00 €	45 pts/entrée
10 heures adulte tarif normal	28,00 €		35,00 €	
Comités d'entreprise 300 points junior	30,00 €	23 pts/entrée	30,00 €	30 pts/entrée
Comités d'entreprise 10 entrées adulte	45,00 €	34 pts/entrée	45,00 €	45 pts/entrée
Groupes (+ de 10)	3,30 €		3,70 €	
Ticket unitaire Animation anniversaire	4,80 €		5,10 €	
Carte famille (4 personnes)	14,00 €		16,00 €	
Soirée évènementielle	13,00 €		13,00 €	
Piscine + Sauna	8,00 €			
Sauna entrée unitaire (en complément d'une entrée piscine)	3,30 €			
Sauna 5 entrées (entrées piscine incluses)	36,00 €			
Piscine + balnéo			11,50 €	
Balnéo entrée unitaire (en complément d'une entrée piscine)			6 €	
Piscine + balnéo 5 entrées			55,00 €	
Piscine + balnéo 10 entrées			105,00 €	
Lit Hydro-massant*			17,50 €	
Lit Hydro-massant 5 séances			67,50 €	

DESIGNATIONS ACTIVITÉS	AQUA'VAL SEVRE	AQUA'VAL MAINE
Aquabike location unitaire (sans entrée piscine)	5,00 €	
Aquabike location par 10 (sans entrée piscine)	45,00 €	
Aquabike et autres matériels location unitaire (sans entrée piscine)		5,00 €
Aquabike et autres matériels location par 10 (sans entrée piscine)		45,00 €
Parcours circuit training sans encadrement		9,00 €
Activités trimestrielles	79,00 €	79,00 €
Activités annuelles	210,00 €	210,00 €
Activités annuelles sport 4 nages	250,00 €	250,00 €
Activités Jardin aquatique	97,00 €	97,00 €
Activités Aquabébé séance à l'unité	12,00 €	12,00 €
Activités Aquabébé 10 séances	97,00 €	97,00 €
Cours aquabike à l'unité	12,00 €	12,00 €
Cours aquabike 10 séances	109,00 €	109,00 €
Cours unitaire	11,00 €	11,00 €
Aquagym à la carte 5 cours	48,00 €	48,00 €
Aquagym à la carte 10 cours	95,00 €	95,00 €
Cours 5 leçons	42,00 €	42,00 €
Entrée unitaire accès à l'espace aquatique + 1 aquagym		15,50 €
AQUA ESSENTIEL : accès illimité à l'espace aquatique + 1 aquagym ou un circuit training sans encadrement		320,00 €
AQUA ESSENTIEL + : accès illimité à l'espace aquatique + balnéo + 1 activité forme (aquagym, aquabike, circuit training)		410,00 €
AQUA PREMIUM : accès illimité à l'espace aquatique + balnéo + 1 activité forme (aquagym, aquabike, circuit training) + 1 aquagym ou un circuit training sans encadrement		490,00 €
Remplacement badge	4,00 €	4,00 €
Carte cadeau	25,00 €	25,00 €
Carte cadeau	50,00 €	50,00 €
Location de créneaux (1 ligne d'eau)	32,00 €	35,00 €
Mise à disposition MNS	26,00 €	26,00 €
Créneau scolaire	60,00 €	60,00 €

PRECISE que les tarifs réduits sont octroyés aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux personnes à mobilité réduite et aux familles nombreuses sur présentation d'un justificatif.

PRECISE que les tarifs unitaires Sauna et Balnéo précités viennent en complément d'une entrée piscine.

PRECISE que les tarifs comités d'entreprise seront applicables, au titre de l'aide sociale, au personnel de la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo.

PRECISE que les tarifs activités pourront être proratisés à l'euro supérieur en fonction du nombre de cours proposés et semaines avec des jours fériés pendant les périodes de vacances scolaires.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :**Voix pour : 46****Voix contre : 0****Abstention : 1****Ne prend pas part au vote : 0**

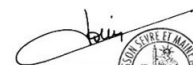
AR-Préfecture de Nantes


044-200067635-20220408-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 08-04-2022


Pour le Président,
Par délégation,
La vice-Présidente
Nelly SORIN




CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO
Séance du Conseil communautaire du 5 avril 2022

 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°05.04.2022-24
EQUIPEMENTS AQUATIQUES
OBJET – Compensation en cas de fermeture d'une partie ou de la totalité d'Aqua'Val Sèvre et/ou d'Aqua'Val Maine
Nombre de membres :

 En exercice : 50
 Présents : 39
 Représentés : 8
 Votants : 47

Date de la convocation :

30 mars 2022

Secrétaire de séance :

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU

L'an deux mille vingt-deux, le cinq avril à 19 heures, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de réunion au siège communautaire à CLISSON, sous la présidence de M. Jean-Guy CORNU.

Etaient présents :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	M. Jean-Guy CORNU, Mme Marielle JEANNEAU, M. Dominique PIRMET
BOUSSAY	Mme Véronique NEAU-REDOIS, M. Sébastien CHAMBRAGNE
CHATEAU-THEBAUD	M. Alain BLAISE, M. Jean-Michel BOUSSONNIERE, Mme Valérie LECORNET
CLISSON	M. Xavier BONNET, Mme Laurence LUNEAU, Mme Anne LEROY, M. Christian PEULVEY, M. Yves MIGNOTTE
GETIGNE	M. François GUILLOT, Mme Marion BERNARD, Mme Karine GUIMBRETIERE
GORGES	M. Didier MEYER, M. Gaëtan BOURASSEAU, Mme Hélène BRAULT, Mme Séverine PROTOIS-MENU
HAUTE-GOULAIN	M. Fabrice CUCHOT, Mme Suzanne DESFORGES
LA HAYE-FOUASSIERE	M. Vincent MAGRE, M. Philippe FORMENTEL, Mme Agnès PARAGOT
LA PLANCHE	Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, M. Bernard HERVOUET
MAISDON-SUR-SEVRE	M. Aymar RIVALLIN, M. Jean-Noël DUGAST
MONNIERES	
REMOUILLE	
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Jérôme LETOURNEAU, Mme Josette BOUSSONNIERE
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	Mme Danièle GADAIS
ST-LUMINE-DE-CLISSON	Mme Sylvaine ALBERT
VEILLEVIGNE	Mme Janik RIVIERE, M. Xavier GUILLOU Mme Nelly SORIN, M. Alain BOUCHER, M. Sylvain MOULET, Mme Sophie PACE

Absents excusés et représentés :

CLISSON	M. Benoist PAYEN qui a donné procuration à Christian Peulvey
HAUTE-GOULAIN	Mme Stéphanie MIRANDA qui a donné procuration à Fabrice Cuchot, M. Albert SELOSSE qui a donné procuration à Suzanne Desforges
LA HAYE-FOUASSIERE	Mme Vanessa PAGEOT qui a donné procuration à Vincent Magré
MAISDON-SUR-SEVRE	Mme Stéphanie SOURISSEAU qui a donné procuration à Aymar Rivallin
MONNIERES	M. Benoît COUTEAU qui a donné procuration à Sylvain Moulet, Mme Linda GABORIAU qui a donné procuration à Marion Bernard
ST-FIACRE-SUR-MAINE	M. Pascal DABIN qui a donné procuration à Danièle Gadais

Absents excusés :

AIGREFEUILLE-SUR-MAINE	Mme Anne BUISSETTE-CAVALERA
HAUTE-GOULAIN	Mme Fabienne COLAS
ST-HILAIRE-DE-CLISSON	M. Denis THIBAUD

Délibération n°05.04.2022-24**EQUIPEMENTS AQUATIQUES****OBJET – Compensation en cas de fermeture d'une partie ou de la totalité d'Aqua'Val Sèvre et/ou d'Aqua'Val Maine****Rapporteur : Mme Nelly SORIN – Vice-Présidente déléguée aux Equipements Aquatiques****EXPOSE DES MOTIFS**

Certains abonnements donnent accès à des séances d'apprentissage, d'activités (aquagym...) ainsi qu'à l'espace balnéo. Il peut arriver, pour des raisons techniques, que les séances ne puissent pas avoir lieu ou bien que certaines parties des équipements aquatiques ne soient pas accessibles.

Ces dysfonctionnements peuvent entraîner des arrêts de prestation allant d'une séance à plusieurs séances consécutives.

La Commission Equipements Aquatiques s'est réunie le 23 mars 2022 afin d'examiner la possibilité d'offrir **aux abonnés** des compensations : report de la durée de validité ou recrédition en cas de fermeture d'une partie ou de l'intégralité d'Aqua'val Sèvre et/ou d'Aqua'Val Maine.

Il est proposé de :

- ✓ Prolonger les abonnements pour une durée équivalente à la période d'inaccessibilité du bassin ou tout autre espace d'Aqua'val Sèvre et d'Aqua'val Maine
- ✓ Recréditer les cartes ou le compte internet Netloor d'un montant équivalent aux séances perdues

DELIBERATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2224-1 et suivants et L5211-10,

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 30 mars 2021 approuvant les tarifs Equipements aquatiques 2021-2022,

Cette proposition ayant été soumise à l'avis de la Commission Equipements Aquatiques en date du 23 mars 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

ACTE, qu'en cas de période d'inaccessibilité du bassin ou tout autre espace des piscines Aqua'val Sèvre et Aqua'val Maine, la durée de validité des cartes d'abonnement sera repoussée pour une durée équivalente à la période d'inaccessibilité.

ACTE, qu'aucun remboursement ne sera effectué mais qu'un usager ayant payé une redevance et ne pouvant bénéficier du service correspondant pourra être recrédité sur son compte Netloor d'un montant équivalent au montant perdu.

DIT que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente délibération sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

Suffrages exprimés :

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0


AR-Préfecture de Nantes

044-200067635-20220408-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-04-2022

Publication le : 08-04-2022


 Pour le Président,
 Par délégation,
 La vice-Présidente
 Nelly SORIN